

Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements d'enseignement et associations

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Subventions à des établissements d'enseignement

- 316 € au Collège Camus pour le déplacement de 26 élèves à Sankt Wendel (Allemagne) du 17 au 24 mai 2005 (échange scolaire)

- 200 € au Lycée Jules Haag pour le déplacement de 29 élèves à Hassloch (Allemagne) du 10 au 17 mars 2005 (échange scolaire)

- 255 € au Collège Saint-Joseph pour le déplacement de 16 élèves à Londres (Angleterre) du 24 février au 2 mars 2005 (échange scolaire)

- 51 € au Collège Notre-Dame pour le déplacement de 13 élèves à Sasbach (Allemagne) du 27 avril au 2 mai 2005 (échange scolaire)

- 376 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 23 élèves à Olomouc (République tchèque) du 6 au 13 avril 2005 (échange scolaire)

- 1 220 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 20 élèves à Huddersfield-Kirklees (Angleterre) du 26 janvier au 3 février

- 280 € au Lycée Pergaud pour l'accueil de 20 élèves de Huddersfield-Kirklees du 15 au 22 mars 2005 (échange scolaire)

- 123 € au Collège Voltaire pour le déplacement de 16 élèves à Fribourg (Allemagne) du 27 avril au 3 mai 2005 (échange scolaire).

- 402 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 23 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 1^{er} au 8 mars 2005 (échange scolaire).

2 - Subvention à une association

- 430 € à l'Association «Jumelages La Poste France Telecom» pour le déplacement à Huddersfield-Kirklees (Angleterre) de 10 membres de l'Association du 26 au 30 mai 2005 (échange culturel).

Ces subventions seront attribuées sur présentation d'un compte-rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la dépense, soit 3 653 € au total, sera imputée sur les crédits de la Direction Relations Internationales et Enseignement Supérieur inscrits au Budget Primitif 2005 au chapitre 65.04/6574.94036 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

«Mme Nicole WEINMAN : Juste pour marquer notre surprise devant les 51 € pour le déplacement de 13 élèves, c'est vraiment très très symbolique.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous.

Mme Nicole WEINMAN : Ça coûte encore plus cher de les imprimer au rapport.

M. LE MAIRE : Il y a une somme attribuée à chaque élève mais je suis d'accord avec vous que 51 € ça coûte certainement plus cher de le mandater. Je partage votre remarque».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

M. DUMONT, M. LOYAT, Mme PANIER, Mme BALLOT, M. BOURQUE, M. MEDJALDI, Mme SCHIRRER, M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JEANNIN, Mme BULTOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.